

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Mamadou DIALLO, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par M. Pascal LANDREAT, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représenté par Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Philippe JOURNIAC représenté par M. Denis DEFER, M. Gérald MANCE représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Carole SEREND représentée par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Cyril CORNU, Mme Marjorie PREVOT représentée par M. Julien SALLIC.

Absent(e) : Mme Martine HENRIOT-JEHEL, M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Denis DEFER

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2026 a été approuvé à l'unanimité.

1-ENCADREMENT DES DEPENSES A IMPUTER AUX COMPTES 6232 – FETES ET CEREMONIES

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : Cette demande est nouvelle, elle a été faite à de nombreuses communes. Pourquoi ce chapitre ? J'avoue que je ne sais pas. Il s'agit d'un chapitre dans lequel nous avons inscrit 8000 €. On parle de la liberté de gestion des collectivités locales, mais je m'interroge car plus ça vient, plus on doit détailler les dépenses alors que c'est inscrit dans le vote du budget, que les factures sont validées par la DGFIP... J'espère que nous n'aurons pas à la faire pour l'ensemble des chapitres car cela va faire du travail... Je pense que les services de la DGFIP n'ont pas assez de travail. Ils feraient mieux de s'occuper de notre taxe d'aménagement car nous avons toujours 230 000 € en attente de versement.

2-DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : La possibilité de contacter le référent déontologue est ouverte à tout élu, conseiller, adjoint, maire. Chacun peut poser une question. Je vous demanderai juste de nous avertir lorsque vous saisissez le référent car nous devons engager la dépense de 80 € avant de pouvoir avoir la facture.

3-CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Adopté à l'unanimité

Cyril CORNU : Pourquoi faut-il créer un poste pour remplacer le directeur de musique puisqu'il existe déjà ?

Pascal LANDREAT : Le nouveau directeur n'a pas le même grade que celui qui part. Je vous est déjà expliqué que vous pouvez avoir un même poste mais deux personnes qui n'ont pas le même grade et nous sommes donc obligé de créer le poste en fonction de la carrière du nouvel arrivant. Dans un prochain conseil, nous supprimerons l'ancien poste occupé par Pascal CUNIN. Nous ne pouvons pas le faire dans le même conseil. C'est d'ailleurs dommage car cela serait plus simple à comprendre et plus lisible.

4-PROCEDURE D'ACQUISITION PUBLIQUE SIMPLIFIEE (EXPROPRIATION) SUITE A ABANDON MANIFESTE DE PARCELLES

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : A travers une délibération comme celle-ci, vous avez un très bon exemple de la durée des procédures. En juin 2023, nous avons pris attache auprès de l'établissement foncier Grand Est pour qu'il porte toutes les transactions juridiques et financières. Nous sommes en juin 2026 et nous arrivons en bout de procédure. Il a fallu 3 ans. Vous comprendrez bien que même si on veut faire accélérer les choses, il faut du temps, d'autant plus qu'après cette délibération, il va falloir encore établir un acte notarié. Ce n'est pas fini, mais on arrive en fin de procédure. Pendant 3 ans, nous avons du supporter ces deux bâtiments dans le quartier Debussy. J'ai reçu hier le directeur de Mon Logis qui avait détruit les anciens commerces lui appartenant. Il avait passé un marché et dans celui-ci, la démolition des deux commerces était également comprise. Après la démolition, nous allons pouvoir travailler, avec Sandrine Midavaine, et le conseil citoyen, à faire de nouvelles propositions sur l'aménagement.

Sandrine MIDAVAIN : Des jeunes du quartier m'ont demandé s'ils pouvaient participer aux travaux dans les Cèdres et les Ormes.

Pascal LANDREAT : Il y a une clause sociale intégrée normalement dans le marché de Mon Logis qui impose un pourcentage d'heures de travail pour des personnes demeurant dans le quartier.

5-UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LE CONCESSIONNAIRE FRANCE TELECOM ORANGE

Adopté à l'unanimité

6- ADHESION AU SERVICE COMMUN DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE – CAPTURE ET GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Adopté à l'unanimité

Pascal LANDREAT : C'est un service qui coûte mais qui est nécessaire pour la collectivité car c'est de la responsabilité du Maire. Nous avons de notre côté, un service individuel pour gérer les chats errants car le maire est également responsable de la prolifération des chats errants. Nous avons une maison et des agents qui capturent près de 80 chats par an afin de les stériliser, les relâcher ou les mettre à l'adoption. La ville fait donc largement ce qu'il faut faire par rapport à cette problématique d'animaux errants et ainsi, éviter la maltraitance animale.

7- ADHESION AU SERVICE COMMUN DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE - AUTORISATION DES DROITS DES SOLS

Adopté à l'unanimité

Bruno HAILLOT : Il faut savoir qu'avant 2015, c'était la DDT qui instruisait gratuitement les dossiers. Après un service commun a été créé par TCM afin d'aider les communes membres pour les instructions des dossiers complexes. Nous n'avons pas les compétences spécifiques en interne avec des juristes qui font de veille juridique. Il faut tout de même dire que nos services font près de 50 % du travail mais les gros dossiers comme les permis de construire partent à TCM.

COMMUNICATION DIVERSE :

Alexandra PEUCH : Didier FREVILLE et moi-même tenons à remercier les agents municipaux qui ont consacré leur samedi matin, soit près de 3 h, à expliquer leur mission auprès des élus. Cela nous a permis d'en apprendre plus sur les différentes missions de la collectivité, les métiers et prendre conscience de leur charge de travail. Cet échange m'a permis de les rencontrer et d'échanger avec eux et de mettre des visages sur des noms. Cela facilitera les échanges futurs. Merci donc de faire passer à vos équipes nos remerciements.

Pascal LANDREAT : Merci. Je me joins à Mme PEUCH pour à nouveau les remercier car ils ont fait un gros travail de présentation, ils y ont consacré du temps et c'était destiné, avant tout, aux élus pour que vous compreniez mieux leur environnement de travail, leur mission, les conditions de travail, la gestion des équipes... Ils avaient vraiment à cœur de vous le présenter. Il y avait des cadres, des chefs de services et des agents. Je regrette simplement, mais M. CORNU et Mme PREVOT s'étaient excusés, que votre liste M. CORNU n'ait pas été représentée ce jour là puisque cette réunion avait été faite suite à votre demande. Je peux vous dire que cela a créé un certain émoi au sein des salariés.

Cyril CORNU : Est-ce que l'on peut avoir la présentation qui a été faite même si nous n'étions pas là ?

Pascal LANDREAT : Je vais vous dire oui mais cela ne vaut pas la présentation qui a été faite.

Pascal LANDREAT : Autre sujet, je souhaite remercier Christian COSTE qui a tenu à bout de bras l'association l'Outil en main. Il a passé la main la semaine dernière lors d'une manifestation au jardin pédagogique. L'Outil en main, c'est de la transmission, du savoir être, savoir-faire et des valeurs qui tournent autour du travail car ceux sont des artisans qui sont investis auprès des enfants.

Pascal LANDREAT : Dernier sujet. J'ai été contacté par Clément BATTELIER de l'Est Eclair sur un sujet d'une série d'incendies qui ont eu lieu sur la commune. L'article est paru ce jour sur le facebook de l'Est Eclair. Je souhaite vous lire la réponse complète que j'avais adressée à l'Est Eclair.

« Clément Battelier : J'ai quelques questions à poser à la municipalité autour d'une série d'incendies qui ont touché le secteur Hautelin-Moulinet sur l'année dernière. Des feux qui ont détruit à la suite un local à poubelles (collectif, juin 2025), une voiture (septembre 2025), un scooter (entre septembre 2025 et mars 2026) et une haie d'habitation (nuit du 12 au 13 juin dernier).

S'il n'y a pas de lien apparent entre tous ces faits, la Ville de Pont-Sainte-Marie s'inquiète-t-elle de cette série de faits, peu commune dans une période aussi courte et dans un secteur proche géographiquement ?

La proximité avec le quartier Debussy est avancée par certains pour expliquer ce qu'il se passe. Que répondez-vous ?

Quelles réponses la Ville peut-elle apporter ? L'opposition réclame de la vidéoprotection. Êtes-vous d'accord ou pas ? Plus de tournées de police ?

Toujours dans le même secteur, on nous a remonté le fait que l'arrêt de bus du Moulinet était souvent dégradé au niveau de sa partie en verre et que l'été, des jeunes restaient plusieurs heures la nuit sur la station Marcel et provoquaient notamment des nuisances sonores. Que faire pour y remédier également ? »

Voici ma réponse :

Bonjour Monsieur Battelier,

Aborder un sujet aussi sensible en juxtaposant 4 faits sur un an qui ne semblent pas avoir de lien les uns avec les autres me semble pour le moins dangereux. A aujourd'hui, je n'ai pas d'information complémentaire sur ces faits.

Par-dessus cela, rajouter que la proximité du quartier Debussy en serait la cause, d'après quelques personnes est un amalgame. Je n'irais pas sur ce terrain d'autant que les personnes que vous avez contactées instrumentalisent ces faits, et bien d'autres sur facebook pour diviser les habitants suivant leur lieu d'habitation.

Pour ma part, je ne connais pas l'identité de ceux qui ont commis ces faits. Si l'opposition (Pour tous avec vous) détient des éléments d'information, je les invite à se rapprocher des forces de l'ordre. Je m'étonne d'autant plus de cette attitude car ils n'ont jamais abordé ces sujets, ni en groupe de travail, ni en commission, ni en conseil municipal, qui sont pourtant des lieux de débat démocratique au sein desquels nous pouvons échanger en toute liberté.

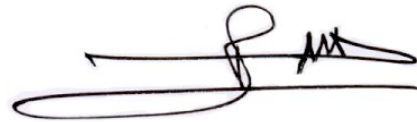
Tous les jours, la ville travaille avec la police municipale et nationale pour veiller à la tranquillité publique. Il est certes plus facile de commenter des faits sur les réseaux sociaux que d'agir et de travailler à leur résolution.

A titre d'exemple, la semaine dernière après plusieurs jours de nuisances dues à l'utilisation de motos de cross en soirée, notre travail nous a permis de saisir deux motos qui causaient des problèmes. Celles-ci ont été mises en fourrière par la ville.

Pour ce qui concerne la vidéoprotection (nous avons déjà deux caméras place Charles de Gaulle), son développement est prévu dans notre programme d'action Municipale et donc connu par les habitants. Nous réfléchissons avec la police nationale pour déterminer les lieux d'implantation. En effet, il faut installer les caméras à des endroits stratégiques pour être utiles aux investigations menées par la police nationale et le centre de supervision.

La séance est levée à 20 h 15.

Signature du Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.